

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA | 4. |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA |
| 3. Guy VEILLETTE | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) : Elizabeth FEE

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael Page, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR – 9 SEPTEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 août et 3 septembre 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Acceptation de la liste de destruction des documents périmés

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

6. Embauche de M. Trevor Lowry – Fin de la période de probation

FINANCES ET TRÉSORERIE

7. Acceptation des comptes à payer
8. Rapports des salaires nets – 2019-08

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

9. Règlement 2019-622 amendant le règlement 2001-436 – règlement des conditions d'émission de permis de construction – Dépôt et adoption du deuxième projet
10. Règlement 2019-623 amendant le règlement 2018-608 sur la démolition d'immeuble – Avis de motion
11. Règlement 2019-623 amendant le règlement 2018-608 sur la démolition d'immeuble – Dépôt
12. Résolution d'appui à la demande d'exclusion à la compensation de la municipalité de Bolton-Est
13. Programme nouveaux horizons pour aînés – Projet de parcours de vie active pour aînés
Offre de service dans le cadre de la demande d'aide financière – 2e appel à projets –
14. Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PDGEP)

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Problématiques du réseau routier du Village de North Hatley – Demande d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

VARIA

16. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
17. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-09-09.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH , PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2019-09-09.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT ET 3 SEPTEMBRE 2019

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 soient adoptés.

ADOPTÉE

2019-09-09.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-09-09.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(9) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

DONALD WATT
PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE
JACQUES CAMPBELL

OBJETS

TRAFFIC, SPEED BUMP,
COMBIEN D'INDICATEUR DE VITESSE DE LA MRC NOUS
AURONS

POURQUOI UN STOP SUR MASSAWIPPI ET PAS AILLEURS ?
POURQUOI UN STOP EN MONTANT SUR MASSAWIPPI :
RISQUE DE PROBLÈME L'HIVER

2019-09-09.05

ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS PÉRIMÉS

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de conserver certains documents;

ATTENDU QUE la Loi permet de détruire certains documents après l'écoulement de la période prescrite;

ATTENDU QUE lesdits documents sont connus et désignés comme étant les documents apparaissant à l'annexe 1 des présentes;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à la destruction des documents énumérés à l'annexe I.

ADOPTÉE

2019-09-09.06

EMBAUCHE DE M. TREVOR LOWRY – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU QUE Monsieur Trevor Lowry est à l'emploi de la Municipalité depuis le 11 février 2019, occupant notamment la fonction de journalier aux travaux publics.

ATTENDU QUE M. Lowry rencontre les exigences de ses fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'affectation permanente de M. Lowry en emploi;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE M. Trevor Lowry soit confirmé dans la fonction de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-09-09.07

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 9 septembre 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 120 724.36 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : lundi 9 septembre 2019
MEETING OF : September 9, 2019**

Déposé : 2019-09-09
Submit : 09-09-2019

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
SANI-ESTRIE INC.			
CONTRAT COLLECTE ORDURE, RECYCLAGE, COMPOST			6 584.99 \$
CONTENEUR			603.92 \$
CONTENEUR			321.93 \$
CONTENEUR			321.93 \$
		TOTAL	7 832.77 \$
			Taxes incluses
REGAN SHELDON			
NETTOYAGE DE RUES - SABLE			4 616.25 \$
NETTOYAGE DE RUES - SABLE			1 983.32 \$
		TOTAL	6 599.57 \$
			Taxes incluses
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION DES INCENDIES MASSAWIPPI EST			
COTE PART 3 DE 3			26 809.33 \$
		TOTAL	26 809.33 \$
REVENU QUEBEC			
DAS JUILLET			21 268.58 \$
		TOTAL	21 268.58 \$
REVENU CANADA			
DAS JUILLET			9 197.71 \$
		TOTAL	9 197.71 \$
		GRAND TOTAL	71 707.96 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2019-09-09.08

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-08

ÉLUS	3 781.98 \$
PERMANENTS	25 914.00 \$
SAISONNIERS	15 979.13 \$
TOTAL	45 675.11 \$

2019-09-09.09

RÈGLEMENT 2019-622 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2001-436 – RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET

ATTENDU QUE par principe de concordance, en vertu de l'article 3.1, intitulé « Les conditions d'émission de permis » du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog, une modification est apportée au deuxième projet pour les zones A-1, C-8, Ra-1, Ra-2, RUR-1, RUR-2, RUR-3, RUR-4 et RUR-5, puisqu'en autorisant les installations autonomes, il ne sera pas possible de construire des services d'aqueduc et d'égout pour les zones précitées (Annexe II).

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement d'amendement au règlement des conditions d'émission de permis de construction intitulé « Règlement n° 622 amendant le règlement des conditions d'émission de permis de construction n° 2001-436 » relativement à un ajustements quant aux zones nécessitant des infrastructures publiques et celles qui

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

peuvent recevoir des projets de construction équipés d'installations autonomes conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet, est adopté.

ADOPTÉE

2019-09-09.10

RÈGLEMENT 2019-623 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-608 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE – AVIS DE MOTION

Je, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC , donne avis de motion que le règlement no 2019-623 amendant le règlement 2018-608 est présenté pour adoption.

ATTENDU QUE le règlement aura pour objet de modifier les constructions assujetties au règlement de sorte à exclure les bâtiments accessoires de moins de 20m², à l'exception des bâtiments situés à une distance de moins de 10m de la ligne des hautes eaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2019-09-09.11

RÈGLEMENT 2019-623 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-608 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE – DÉPÔT

ATTENDU QUE le présent projet de règlement n° 2019-623 aura pour objet de modifier les constructions assujetties au règlement de sorte à exclure les bâtiments accessoires de moins de 20m², à l'exception des bâtiments situés à une distance de moins de 10 m de la ligne des hautes eaux.

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution (Annexe III) pour en faire partie intégrante.

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC , PROPOSE

QUE le règlement soit soumis pour adoption lors de la prochaine séance régulière tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 00, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2019-09-09.12

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMPENSATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST

ATTENDU QUE des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

ATTENDU QUE ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

ATTENDU QUE *la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;*

ATTENDU QUE des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ;

ATTENDU QUE les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

ATTENDU QUE les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU QUE des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

ATTENDU QUE les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

ATTENDU QUE les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

ATTENDU QUE l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

ATTENDU QUE les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé *Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques*;

ATTENDU QUE l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

ATTENDU QUE le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

ATTENDU QUE dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

JE, AARON PATELLA , PROPOSE

QUE la Municipalité de NORTH HATLEY appuie la Municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;

QUE l'art. 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* puisse être invoqué pour exempter les municipalités;

QUE la résolution soit envoyée au MAMH, au MELCC, au député provincial de la région d'appartenance de la Municipalité.

ADOPTÉE

2019-09-09.13

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS – PROJET DE PARCOURS DE VIE ACTIVE POUR AÎNÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un soutien financier de 25,000 \$ pour mettre en place un parcours de vie active pour les aînés de North Hatley, dans le cadre du programme fédéral *Nouveaux horizons pour aînés* et que le budget total du projet représente une somme de 48 850 \$;

ATTENDU QUE par son plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés) en matière de services aux aînés, la Municipalité se donne de nombreux défis afin de soutenir ces

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

derniers dans leur vie quotidienne et leur permettre de participer le plus activement possible à la vie civique ;

ATTENDU QU'en favorisant le maintien ou le développement de saines habitudes de vie et les modes de déplacement actifs, le projet contribuera à la bonne santé de nos aînés ;

ATTENDU QU'en permettant des haltes à divers endroits, choisis en fonction de la longueur des segments du parcours et des attraits adjacents, les « actifs » pourront bénéficier de périodes de détente ou se laisser aller à l'appréciation des lieux ;

ATTENDU QUE le projet bénéficie sans réserve, de l'appui du comité MADA, chargé d'assurer le suivi de la politique et plan municipal à l'égard des aînés ;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'achat ou remplacement d'équipement de parc (tel que mobilier urbain) pour la réalisation d'un parcours mettant à profit trottoirs et sentiers multifonctionnels existants, permettant d'avoir accès à pied ou à vélo, à des fins utilitaires ou récréatives, au noyau villageois et aux divers sites d'intérêt de la Municipalité tels le lac, la rivière, les parcs, le quai municipal, la bibliothèque, l'épicerie, le bureau de poste, etc. ;

QUE les membres du comité MADA participent et travaillent étroitement avec l'administration, à la conception et à la réalisation du projet ;

QUE la contribution en argent au projet (autre que les salaires du personnel), de la Municipalité, soit limitée aux montants du fonds du parc, déjà réservés et énumérés dans le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité ;

QUE les dépenses d'immobilisation soient imputées au poste budgétaire 02-701-50-522, entretien/réparation parcs/tennis.

QUE les dépenses qui ne constituent pas des immobilisations, tel que le marquage, la signalisation, et les salaires soient attribués au fonds de roulement.

ADOPTÉE

2019-09-09.14

OFFRE DE SERVICE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 2E APPEL DE PROJETS – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PDGEP)

ATTENDU QUE le conseil municipal a résolu de son intention de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités – mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source par la résolution no 2019-06-03.31 ;

ATTENDE QUE la demande de subvention doit faire état plusieurs éléments d'ordre technique qui nécessite une implication professionnelle afin de définir entre autres, la problématique, les objectifs, les solutions d'adaptation aux changements climatiques, l'information citoyenne, la réalisation, la pérennité du projet, les résultats attendus et les indicateurs ;

ATTENDU QUE les honoraires seront payés par le fonds dédié à l'urbanisme et aux frais professionnels 02-610-00-411 du budget de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'honoraires du RAPPEL seront intégrés à la demande de subvention et qu'ils pourront être diminués dans le cas de l'octroi de cette dernière.

Je, GUY VEILLETTE, propose,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service no 2019274 et mandate le RAPPEL à effectuer les observations, analyses et rapports nécessaires au dépôt de la demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PDGEP).

QUE la conception du projet, doit répondre, pour chacun des trois (3) sites, aux éléments techniques suivants : les relevés topographiques, la détermination du bassin versant, le calcul des volumes de rétention requis, les plans de construction pour la réalisation des travaux, le design de l'exutoire du projet, la confection d'un plan de monitoring pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ payable lors de la signature du contrat (2 500 \$) et lors de la réception du livrable (2 500 \$).

L'offre de service no 2019274 – Étude de faisabilité pour l'implantation de 3 jardins pluviaux, est jointe à la présente résolution.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

ADOPTÉE

2019-09-09.15

**PROBLÉMATIQUE DU RÉSEAU ROUTIER DU VILLAGE DE NORTH HATLEY –
DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Municipalité observe une défaillance dans la signalisation routière sur les portions des routes qui se trouvent sous la gouverne du MTQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité observe une problématique de vitesse sur les routes qui sont sous la gouverne du MTQ, principalement les chemins Magog, Capelton et Sherbrooke;

ATTENDU QUE la Municipalité observe une augmentation de circulation de poids lourds sur les routes qui sont sous la gouverne du MTQ et que celle-ci entrave la quiétude et la sécurité, notamment celle des piétons et des cyclistes;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à une démarche avec le Ministère afin résoudre les problématiques de vitesse, de sécurité, de signalisation et de circulation dans les limites de la Municipalité qui sont sous la gouverne du MTQ.

ADOPTÉE

VARIA

2019-09-09.16

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
DONALD WATT	DE QUI VIENT LES RÉSOLUTIONS NO 9 À 14 ... -DEMANDE DES CITOYENS
DONALD WATT	RÉSOLUTION 13 : AS-T-ON PRIS EN CONSIDÉRATION MA PROPOSITION DE BANCS PUBLICS : DESSINS SUR LES BANCS
JACQUES CAMPBELL	RE : CONNAUGHT HOME : A-T-ON UNE IDÉE DU MOMENT DE LA DÉMOLITION ?
JACQUES CAMPBELL	BACS DE RÉCUPÉRATION POUR LES BOUTEILLES DU CANTON
PATRICK LAJOIE	-
PATRICK LAJOIE	DATE POUR LA CONSTRUCTION DU PONT
PAUL ST-PIERRE	BACS DE RÉCUPÉRATION POUR LES BOUTEILLES DU CANTON
PAUL ST-PIERRE	-
PAUL ST-PIERRE	RÈGLEMENT DE DÉMOLITION : DOIT-ON AJOUTER LA ZONE PATRIMONIALE DANS LES CRITÈRES ?
PAUL ST-PIERRE	PERMIS D'ÉMIS POUR LA DÉMOLITION DU CONNAUGHT ?

2019-09-09.17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 8 H 06, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

ANNEXE I

AC.20 Atelier de travail - Dossier 2012 Léonard 102.01
AC.20 Réunion du conseil
Avril - mai - juin
2012 102.01
AC.20 Réunion du conseil
Janvier - février - mars
2012 102.01
AC.20 Réunion du conseil
Juillet - août - septembre
2012 102.01
AC.20 Réunion du conseil
Octobre - novembre -décembre
2012 102.01
AC.20 Réunion de conseil
Avril - mai - juin
2013 102.01
AC.20 Réunion de conseil
Janvier - février - mars
2013 102.01
AC.20 Réunion de conseil
Juillet - août - septembre
2013 102.01
AC.20 Réunion de conseil
Octobre - novembre - décembre
2013 102.01
AG.21 2013 Dossier des opérations d'élections - Volume 1 de 3 107.09
AG.21 2013 Dossier des opérations d'élections - Volume 2 de 3 107.09
AG.21 2013 Dossier des opérations d'élections - Volume 3 de 3 107.09
BA.20 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - Rapport
financier au 31 décembre 2009
2009 201.02
BA.20 2011 Dossier de préparation 201.02
BA.20 2012 Vérification externe - états financiers - RCGT 201.02
BA.21 2008 - 2011 Indicateurs de gestion - dossier de travail 201.02
BA.40 2010 Dossier externe - Dossier de préparation 201.03
BA.40 Offre de service - Mandat de vérification externe - exercices 2010-2011-2012
Raymond Chabot Grant Thornton
2010 - 2012 401.08
BB.20 2007 - 2011 Dossier d'emprunt - Règlement 2005-492 202.02
BB.20 2007 - 2011 Financement par obligations - 2005-492 202.02
BB.20 Services de dépôt et de compensation CDS inc. - Émission : N0 CUSIP 659578 - AC-29
3,70% 12/27/09
2010 202.02
BC.30 2012 Conciliations bancaires 203.01
BE.20 2011 Livres comptables - Analyse des comptes à payer 205.02
BE.20 2011 Livres comptables - Conciliation de banque - Volume 1 de 2 205.02
BE.20 2011 Livres comptables - Conciliation de banque - Volume 2 de 2 205.02
BE.20 2011 Livres comptables - Journal des réclamation de taxes 205.02
BE.20 2012 Liste des comptes à payer 205.02
BF.50 2011 Rapport demandé par Agence du Revenu du Canada - T.P.S. fournisseurs 2007 à 2010 206.01
BG.10 2008 Administration de la paie - Hale, Howard 207.02
BG.10 Dossier d'employé - Hirtle, 2008 Jordan 207.02
BG.10 2009 Administration de la paie - Drew, Ross 207.02
BG.10 2009 Administration de la paie - Price, Thomas 207.02
BG.10 2012 Administration de la paie - Feuilles de temps 207.02
BG.10 2012 Administration de la paie - Gestion - Dossiers par période de paie 207.02
BG.10 2012 Administration de la paie - Relevé 1 et T4 207.02
BG.10 Administration de la paie - Shannon Gronan
employé 04-0008
2012 207.02
BG.10 2012 - 2013 Commission de l'équité salariale - Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale
207.02

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

BG.20 Réhabilitation - Phase 2 - Reconstruction des rues Hovey, Houghton et Taylor - Règlement
2008-515 - Décompte progressif
2008 207.01

BG.20 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des
Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Décomptes et extra
2009 602.02

BG.20 2012 Dossiers fournisseurs - I à Z 207.01

BG.20 Remboursement refusé - Entreposage équipement municipal
Rodney Kent
2012 207.01

BG.30 2008 Association des commerçant de la région de North Hatley 207.04

BG.30 2008 Demande de subvention - Centraide Estrie 207.04

BG.30 2008 Subventions accordées par la municipalité - Sports 207.04

BG.30 2009 Chemin des Cantons - Dons 207.04

BG.30 2009 Demande de subvention pour l'entretien du sentier nature Tomifobia - Sentiers Massawippi 207.04

BG.30 2009 North Hatley Elementary School 207.04

BG.30 2009 Ressourcerie des Frontières - Engagement financier accepté 207.04

BG.30 2009 - 2011 ACNH - Aide financière accordée - Brochure North Hatley 207.04

BG.30 2010 Dons et subventions accordés par la municipalité 207.04

BG.30 2010 Fonds d'aide juridique de UMQ 207.04

BG.30 2011 Dons et subventions accordées par la municipalité 207.04

BG.30 Demande de The environmental technology group (TETG) d'un don pour la création du site
Internet de l'Antique Show
2012 207.04

BG.30 2012 Dons et subventions accordés par la municipalités 207.04

BG.30 2012 Dons et subventions refusés par la municipalités 114.01

BG.40 2008 Réservation 2008 207.01

BG.40 2011 Réservation d'hôtel 207.01

BG.40 2012 Réservation d'hôtel 207.01

BH.11 2006 - 2008 Rôle d'évaluation foncière 2007 208.02

BH.11 2012 - 2014 Rôle d'évaluation foncière - Novembre 2012 - 2 volumes 208.02

BH.11 2012 - 2014 Rôle d'évaluation foncière - Septembre 2011 - 2 volumes 208.02

BH.11 Mise à jour évaluateur - 2015-001, 2015-002, 2015-2015 003, 2015-004 208.02

BH.20 2008 Compte de taxes 2008 208.05

BH.20 2008 Préparation de la taxation 208.05

BH.20 2008 Préparation de la taxation 208.05

BH.20 2009 Compte de taxes 2009 208.05

BH.20 Compteurs d'eau
Revenus 2009
2009 208.05

BH.20 Compteurs d'eau
Revenus 2010
2010 208.05

BH.20 2012 Comptes de taxes 208.05

BH.20 2012 Préparation de la taxation 208.05

BH.20 2013 Comptes de taxes 208.05

BH.30 2005 - 2008 Subventions - Taxe d'accise 208.07

BH.30 2008 Subvention - infrastructures routières 208.07

BH.30 2008 Subvention pour amélioration du chemin Université 208.07

BH.30 MDDEP - Programme de redistribution de redevances pour élimination de matières
résiduelles
2010 208.07

BH.30 Programme Hydro Québec
Soutien aux réalisations locales - Projet Rampe au bâtiment de la plage
2010 208.07

BH.30 2010 - 2011 Programme de redevances - Gestion des matières résiduelles 208.07

BH.30 2010 - 2011 Subvention PRECO numéros 231586 et 231587 208.07

BH.30 Subvention reçues par la municipalité
TECQ
2010 - 2012 208.07

BH.30 2011 Ministère de la Sécurité publique - Dossier inondation septembre, octobre 2010 208.07

BH.30 MDDEP - Programme de redistribution de redevances pour l'élimination de matières
résiduelles
2011 - 2012 208.07

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

BH.30 2011 - 2012 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal PAARRM 208.07
BH.40 2009 - 2012 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) et reddition de comptes 208.08
BH.40 2011 MAMROT - Programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ 208.08
BH.40 2011 Taxe sur essence et contribution du Québec (TECQ) et reddition de comptes 208.08
BH.40 2012 MRC Memphrémagog - Ristourne 2011 208.01
BH.50 2007 Revenus - Budget 2008 - Documents de travail 208.01
BH.50 2009 - 2012 Livret de reçus - Divers 208.01
BH.50 2011 Amendes - Contravention 208.01
BH.50 2011 Demande de récupération d'un relevé de transaction 208.01
BH.50 2012 Amendes - Contravention 208.01
BH.50 2012 Revenus 208.01
CA.20 2009 Emploi d'été pour étudiant - Programmes de subvention 208.07
CA.20 Subvention Emploi 2011 été étudiant 208.07
CA.20 2012 Subvention emploi été étudiant 208.07
CA.20 2016 Curriculum vitae divers 301.04
CA.20 2016 Curriculum vitae - Saison estivale 2016 - Secrétaire-réceptionniste 301.04
CA.20 2017 Curriculum vitae - Emploi préposé au kiosque touristique 301.04
CB.10 2016 - 2016 Dossier employé (embauche) - Marie-Hélène Gagné 301.03
CC.20 2010 - 2011 Horaire de travail des employés de la voirie - Période hivernale 303.02
CC.20 2011 - 2013 Horaire de travail des employés de la voirie - Période hivernale 303.02
CC.70 2012 CSST - Rapport d'intervention - Travaux gazébo 303.08
CD.10 2014 - 2015 Formations diverses - Employés 304.01
CD.21 2011 - 2015 Cours et sessions de perfectionnement pour le personnel 304.01
DA.20 Appel d'offres - Services professionnels - Se@o (constructo) - Phase 1 - Rues Sherbrooke, Rivière, Main, School et McKay - Liste des soumissionnaires 2005 401.02
DA.20 Octroi - Surpresseur 4S
Surpresseur pour usine de traitement des eaux usées
2008 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sable et sel de déglacage pour chemins d'hiver
2009 401.02
DA.20 2009 Génipur - Installation de chambre de compteur plans, devis et surveillance - Offre de service 401.07
DA.20 Réhabilitation - Phase II - Reconstruction des infrastructures des rues Hovey, Houghton, Taylor, Reed, Jackson Height, Massawippi, Lac et Woodward - Lot 2 - Rues Jackson Heights, Reed et Vétérans - Soumissions: TGC, Construction DJL, Grondin excavation et G. Lapalme
2009 401.02
DA.20 2009 Soumission retenue - Installation réseau serveur FTP 401.02
DA.20 2009 Soumission retenue parcomètre - J.J. Mac Kay Canada Ltd 401.02
DA.20 2009 - 2010 Appel d'offre - Déneigement des trottoirs 401.02
DA.20 Appel d'offres - Services professionnels pour la vérification comptable annuelle de la municipalité
2010 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sable abrasif pour chemins d'hiver
2011 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sel à déglacer
2011 401.02
DA.20 2011 Octroi de contrat de réfection du mur devant Bell et des murets - Gilles Côté excavation inc. 401.07
DA.20 Offre de services professionnels révisée Génipur - Révision des plans et devis
Réfection de mur de pierre devant Bell et diverses réparations de murets
2011 401.02
DA.20 2011 Soumission retenue - Ordinateur réception - Informatique Orford 401.02
DA.20 Appel d'offre
Déneigement des trottoirs
2011 - 2012 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sable abrasif pour chemins d'hiver
2012 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sel à déglacer
2012 401.02

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

DA.20 Appel d'offres non retenu - Vérification comptable 2013 annuelle 401.03
DA.20 Appel d'offres
Sable abrasif pour chemins d'hiver
2013 401.02
DA.20 Appel d'offres
Sel à déglacer
2013 401.02
DA.20 2014 Appel d'offres - Sable abrasif pour chemins d'hiver 401.02
DA.30 2009 Contrat de services - RCGT - Accès en ligne - Revenu Canada 401.07
DA.30 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Contrats de services professionnels - Phase Jackson Heights
2009 602.02
DA.30 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Dénonciations
2009 602.02
DA.30 Contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des matières organiques - Canton de Hatley & Village de North Hatley & Sani-Estrie inc.
2009 - 2012 401.07
DA.30 2009 - 2013 Contrat - Photocopieur Toshiba e Studio 232 401.07
DA.30 Contrats et ententes pour l'obtention de services professionnelles
Coupe de gazon
2010 - 2012 401.07
DA.30 2012 Contrat de location - Jeu gonflable (Plaisirs d'hiver) 401.07
DA.30 2012 Mandat de prévention incendie tout risque GPI 401.07
DA.30 2013 - 2015 Contrat de service du photocopieur - Toshiba eStudio 232 401.07
DA.30 Entente de service avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie concernant le contrôle des animaux
2013 - 2015 401.07
DA.30 2014 Entente carte de crédit - Horodateur - 401.07
DA.40 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Entrepreneur général
2009 602.02
DA.40 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Règlement d'emprunt
2009 602.02
DA.40 Offre de service professionnel - Les consultants SM inc.
Calcul du pourcentage d'élimination des virus et parasites - année 2011
2011 401.07
DA.40 2011 - 2012 Offres de services diverses 401.08
DA.40 Les consultants SM inc. - Offre de services professionnels - Calcul du pourcentage d'élimination des virus et parasites - Année 2012
2012 401.07
DA.40 Refus de l'offre de service - Service de paiement factures de la Banque Nationale du Canada
2012 401.08
DA.40 2013 Offre de service non retenu 401.08
DA.40 2015 Appel d'offres non retenu - Tracteur diesel 401.08
DB.20 1993 - 2014 Dossier d'équipement - Scooter Yamaha CY50H 402.02
DC.20 2012 Marché champêtre - Baux entre la Municipalité et les commerçants 403.04
DC.20 2013 Marché champêtre - Baux 2013 403.04
DC.20 2014 Marché champêtre - Baux 2014 403.04
DC.40 2014 - 2015 Contrat - Entretien de la patinoire 401.07
EB.10 2006 Guide d'éthique - Guides de référence 104.11
EB.10 MRC Memphrémagog - Certificat de 2014 publication 105.01
EC.30 Demande de remboursement
Travaux égout - 2025, chemin du Lac
2011 208.01
EC.30 2011 Mise en demeure Norma Blass 106.01
EC.30 2011 - 2013 Réclamation Michael Rochette - Égouts bloqués rue Jones 105.05
EC.30 2012 Demande de remboursement refusée - Dianne Lee 106.02
EC.30 2012 Mise en demeure non reçue - Luce Gayrard 365, Hovey 113.01
EC.30 Mise en demeure - AUCUNE RESPONSABILITÉ
Danielle et Robert Cantin - 4080, chemin Magog

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

2012 - 2013 106.02
EC.30 Réclamation de la Municipalité
9047-9106 Québec inc. - Express inc.
Déversement diésel

2013 - 2014 106.01
ED.10 2004 Adhésion à la Mutuelle des Municipalités du Québec 106.01
ED.10 2007 J.P. Cadrin & Ass. - Rapport d'évaluation - valeur assurables - Édifices municipaux 106.01
ED.10 2011 MMQ - Rapport annuel et ristourne 106.02
ED.10 2011 - 2012 MMQ - Assurances générales 106.01
ED.10 2012 Adhésion à la UMQ et ristourne 208.01
ED.10 2013 Adhésion à la MMQ 106.01
ED.10 Assurances protection de la réputation et de la vie publique des élus et haut fonctionnaires - UMQ

2016 106.02
ED.10 2016 - 2017 MMQ - Rapport annuel 401.08
ED.20 Poursuite contre la municipalité par Marc Nadeau
Crue du 1er et 2 octobre 2011

2010 106.01
ED.20 2011 Vandalisme - Bâtiment et terrain de la plage (Aucune réclamation) 106.01
ED.20 Vandalisme sur horodateur
Parc Rivière - 10 mai 2011

2011 106.01
ED.20 Vandalisme Parc Rivière -16 septembre 2012
Règlement à l'amiable

2012 106.01
ED.20 Mise en demeure - Hélène Trudel - 496, rue Rublee
Refoulement d'égout

2013 106.01
ED.20 2013 Vandalisme au Kiosque 106.01
ED.20 2014 Huile sur la chaussée, ch. du Lac (aucune réclamation) 106.01
ED.20 2014 Réclamation Julie Fontaine - Bris véhicule - 165, rue McKay 106.02
ED.20 Accident Bobcat - 24 février 2015
Aucune réclamation

2015 106.01
ED.20 2015 Dommage à la propriété gel conduite d'eau - Deborah Tyler - 4255, ch. Magog 106.01
ED.20 2015 Dommage à la propriété gel conduite d'eau - Martin Gyger - 365 Wadleigh 106.01
EE Entente avec l'Association des commerçants de North Hatley
Ouverture et fermeture du bâtiment du 300, rue Mill

2011 401.07
EE 2011 - 2012 Entente NHRS et la Croix Rouge canadienne - Formations 401.07
EE Entente de services aux sinistrés - Société canadienne de la 2011 - 2013 Croix Rouge 401.07

FB.30 2011 Congrès FQM - Assises annuelles du 29 septembre au 1er octobre 2011 112.03
FB.30 2012 Congrès FQM - Assises annuelles 27, 28 et 29 septembre 2012 112.03
FB.30 2013 Congrès FQM - 26, 27 septembre 2013 112.03
FB.30 2013 Congrès FQM - Assises annuelles 26, 27 et 28 septembre 2013 112.03
FB.30 2014 Congrès FQM - Assises annuelles 25-26-27 septembre 2014 112.03
FB.30 2016 Congrès FQM - Assises annuelles 112.03

FB.40 2011 Tournoi de curling du maire - Édition 2011 208.01
FB.60 Autorisation de tournage - Série documentaire Magasin Général
22, 23 et 24 août 2013

2013 112.06
FC.10 Réhabilitation - Phase 2 - Reconstruction des rues Hovey, Houghton et Taylor - Règlement
2008-515 - Plaintes - Dénonciations - Communiqués
2008 106.02
FC.10 Remplacement des infrastructures souterraines et aménagements routiers sur les rues des
Vétérans, Jackson Heights et Reed - Règlement 2009-531 - Correspondance et plaintes
2009 113.01
FC.10 2010 Registre des plaintes - Sani Estrie 113.01
FC.10 2010 - 2012 Remerciements de la part de la municipalité 113.01
FC.10 2011 Plainte des citoyens - 2011 113.01
FC.10 2011 Registre des plaintes 2011 113.01
FC.10 2011 - 2012 Lettre de remerciement des citoyens et organismes reçue à la municipalité 113.01
FC.10 2012 Plaintes des citoyens 113.01
FC.10 2012 Plaintes des citoyens 2012 113.01

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

FC.10 2013 Plaintes des citoyens 113.01
FC.10 2013 Plaintes - SQ 113.01
FC.20 2011 - 2012 Demande d'utilisation des terrains municipaux - Mariage et autres événements 113.01
FC.20 2011 - 2012 Demande des citoyens 113.01
FC.20 2013 Demande d'utilisation des terrains municipaux - Mariage et autres événements 113.01
FC.20 2013 - 2014 Demande d'organismes externes (rencontre, etc.) 113.01
FC.20 2013 - 2014 Demande diverses des citoyens et organismes de la Municipalité 113.01
FC.20 2014 Demande d'utilisation des terrains municipaux - Mariages et autres événements 113.01
FD.10 2011 Liste des gestionnaires des barrages de la rivière Saint-François 114.01
FD.10 Demande de Bell Canada
Programme de réfection des rues
2011 - 2013 114.01
FD.10 2012 - 2013 Correspondance Municipalité de Hatley 114.01
FD.10 2013 MRC Memphrémagog - Ristourne 2012 114.01
FD.10 2013 Quai municipal - Lettre d'avertissement aux détenteurs de clé 114.01
FD.10 2016 Correspondance variée (publicité) 114.01
FD.20 MAMROT - Approuver le règlement 2008-02 de la Régie intermunicipale des eaux
Massawippi
2008
FD.20 Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs 2010 - (MDDEP) 114.01
FD.20 2011 MDDEP - Programme Environnement Plage 114.01
FD.20 2012 - 2013 MDDEP - Programme Environnement-Plage 114.01
FD.20 2014 Correspondance FQM 114.01
FD.40 2011 Demande de préavis des événements au Centre communautaire et Église Ste-Élisabeth 114.01
FD.40 2012 - 2013 Demande diverse centre communautaire 114.01
FD.60 2016 Résolution d'appui par la municipalité 114.01
GA.10 2011 - 2012 Demande accès à l'information - Jacques Robitaille 104.08
PA 2016 Sûreté du Québec 500.02
PB. 2005 Bornes fontaines - Inspection mensuelle 706.05
PB. 2006 Schéma de couverture de risque incendie - Complément 503.03
PB 2009 Bornes incendies - Inspection annuelle 706.05
PB 2010 - 2012 Lettre d'autorisation aux citoyens pour la prévention par le Groupe GPI 114.01
PB SOPFEU
Mise à jour annuelle des coordonnées
2014 - 2017 104.11
PB 2015 - 2016 Permis de feu 105.09
PB 2015 - 2016 RIPI - Rapport fausses alarmes sur le territoire 114.01
PC.21 2013 Hydro- Québec - Mise à jour des informations de la municipalité en situation d'urgence 104.11
RE.40 2009 Concours - Fleurons du Québec 705.01
RF.23 2005 Dossier d'eau potable 2005 - Coupure de presse 706.05
RF.23 2008 Chlorine pump (east & west) 709.04
RF.23 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Québec - Non
conformité au règlement sur la qualité de l'eau potable
2008 709.04
RF.23 2009 Demande d'analyse - Règlement qualité de l'eau potable
RF.23 2011 Chlorine pump (east & west) 709.04
RF.23 2012 Chlorine pump (east & west) 709.04
RF.23 2013 Chlorine pump (east & west) 709.04
RF.23 2013 Résultat d'analyse - Programme Environnement plage - NHRS 709.04
RF.23 2014 Chlorine pump (east & west) 709.04
RF.23 2014 Résultat d'analyse - Programme environnement plage - NHRS 709.04
RF.28 2010 Aquatech - Indexation de leur rémédiation 401.07
RF.28 MAMROT - Révision des exigences en phosphore de votre station d'épuration Station North
Hatley
2010 709.05
RF.28 2013 Certificat d'analyse eau usée 709.04
RF.28 2014 Résultat d'analyse eau usée 709.04

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

ANNEXE II

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

RÈGLEMENT NO 2019-622

Règlement amendant le règlement sur les conditions d'émission
d'un permis de permis de construction n° 01-436

ATTENDU QUE la Municipalité de North Hatley a adopté le règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction n° 01-436 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de North Hatley a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de modifier son règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction ;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction pour les zones Rur-1 à Rur-5 ;

ATTENDU QUE par principe de concordance, en vertu de l'article 3.1 intitulé « Les conditions d'émission de permis » du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog, une modification est apportée au deuxième projet pour les zones A-1, C-8, Ra-1, Ra-2, RUR-1, RUR-2, RUR-3, RUR-4 et RUR-5, puisqu'en autorisant les installations autonomes, il ne sera pas possible de construire des services d'aqueduc et d'égout pour les zones précitées.

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 2019-622 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Au TABLEAU 1 de l'article 3.1, ajouter à la deuxième colonne de la première ligne à la suite du texte « Zones A-1, C-8, Ra-1, Ra-2 » les zones « RUR 1, RUR-2, RUR-3, RUR-4 et RUR-5 ».

Article 3

Au TABLEAU 1 de l'article 3.1, supprimer à la deuxième colonne, vis-à-vis la sixième ligne le « X » correspondant aux services d'aqueduc et d'égouts.

Article 4

Le tableau 1 de l'article 3.1 est modifié, au texte ombragé, pour se lire selon les éléments inscrit au tableau suivant :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

**TABLEAU 1
Village de North Hatley
Émission du permis de construction**

Conditions d'émission du permis de construction	Zones A-1, C-8, Ra-1, Ra-2 RUR-1, RUR-2, RUR- 3, RUR-4 et RUR-5	Zones Aq	Autres zones
La demande est conforme aux règlements de construction, de zonage et au présent règlement.	X	X	X
La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le présent règlement.	X	X	X
Le tarif pour l'obtention du permis a été payé.	X	X	X
Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, forme un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre.	X ^{(1) (2)}		X ^{(1) (2)}
Les services d'aqueduc et d'égouts ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis livré en vertu de la loi sont établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation est en vigueur.			X
Dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain sont conformes à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet.	X ⁽³⁾		
Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux normes en vigueur au moment de sa construction.	X ⁽³⁾		X ⁽³⁾
Lorsque applicable, la demande doit avoir reçu au préalable une résolution d'acceptation du projet dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2000-424.	X	X	X
<p>(1) <i>Ne s'applique pas à une construction pour fins agricoles sur une terre en culture.</i></p> <p>(2) <i>Ne s'applique pas à une construction projetée dont la localisation est identique à celle d'une construction existante ni à une construction projetée au sujet de laquelle il est démontré à l'inspecteur qu'elle ne sera pas érigée sur des terrains appartenant à des propriétaires différents. Ces exemptions ne s'appliquent pas lorsque le coût estimé de l'opération cadastrale permettant de faire un ou plusieurs lots distincts avec le terrain sur lequel la construction doit être érigée est inférieur ou égal à 10 % du coût estimé de celle-ci.</i></p> <p>(3) <i>Ne s'applique pas à une construction pour fins agricoles sur une terre en culture, à l'exception d'une résidence située sur cette terre.</i></p>			

Règlement n° 2004-469

Article 5

En cas de divergence entre la version française et anglaise, la version française prévaut.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michael Page
Maire

Benoît Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 8 juillet 2019
 ADOPTION 1^{ER} PROJET : 5 août 2019
 ADOPTION 2^{IEME} PROJET : 9 septembre 2019
 TRANSMISSION MRC : 10 septembre 2019
 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :
 PUBLICATION:

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 SEPTEMBRE 2019**

ANNEXE III

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

RÈGLEMENT NO 2019-623

Règlement amendant le règlement concernant
la démolition d'immeuble sur le territoire de la
municipalité du Village de North Hatley
n° 2018- 608

ATTENDU QUE la Municipalité de North Hatley a adopté le règlement 2018-608 concernant la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley ;

ATTENDU QUE la Municipalité de North Hatley a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 148.0.2) de modifier son règlement concernant la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley ;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier les constructions assujetties au règlement de sorte à exclure les bâtiments accessoires de moins de 20m² à l'exception des bâtiments situés à une distance de moins de 10 m de la ligne des hautes eaux ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement portant le numéro 2019-623 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Au chapitre 3 intitulé « demande d'autorisation de démolition », à l'article 13 intitulé « nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation », abroger le texte de l'article et le remplacer par le suivant :

« Tous travaux de démolition parmi les suivants sont soumis au présent règlement et interdits à moins que la Municipalité n'ait délivré un certificat d'autorisation à cet effet :

La démolition entraînant une destruction totale ou partielle de plus de 50% du volume net, hors sol, sans égard aux fondations, d'un bâtiment principal ou accessoire de plus de 20m² et d'un bâtiment accessoire situé à moins de 10 m de la ligne des hautes eaux. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michael Page
Maire

Benoît Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 9 septembre 2019
PRÉSENTATION: 9 septembre 2019
ADOPTION : 7 octobre 2019
PUBLICATION: 8 octobre 2019